

Affaire du Carlton de Lille : le procès pour proxénétisme aura lieu en février 2015



Au total quatorze personnes, dont l'ancien directeur du Fonds monétaire international Dominique Strauss-Kahn, seront convoquées.

A la fin de l'année 2013, la cour d'appel de Douai (Nord) avait tranché. Dans le cadre de l'affaire du Carlton de Lille elle avait confirmé le renvoi de quatorze personnes devant le tribunal correctionnel. Le parquet général avait à l'époque décidé que quatorze personnes allaient être jugées. Parmi elles, il y a Dominique Strauss-Kahn qui sera jugé pour "proxénétisme aggravé en réunion". Mais la justice n'avait pas encore décidé de la date à laquelle allait se dérouler ce procès. Si pendant un temps, la fin 2014 était évoquée, en réalité, comme le relaie [RTL](#), celui-ci se tiendra au mois du 2 au 20 février 2015 comme l'a indiqué ce mercredi le procureur de Lille, Frédéric Fèvre.

Pour rappel, treize personnes, dont Dominique Strauss-Kahn, sont convoquées pour répondre de "proxénétisme aggravé en réunion" (un délit passible de dix ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende) et une quatorzième pour "complicités d'escroqueries et d'abus de biens sociaux".

La justice avait été saisie par quatre des quatorze mis en examen, qui souhaitent être jugés devant les assises : Dominique Alderweireld (alias "Dodo la Saumure") un tenancier français de salons de massage en Belgique, sa compagne Béatrice Legrain, René Kojfer l'ancien chargé des relations publiques du Carlton et David Roquet ex-directeur d'une filiale du groupe de BTP Eiffage. Mais en définitive, le procès se déroulera en correctionnelle.